
La force de la souveraineté comme blocage du jeu à deux niveaux : la gestion de la pandémie de COVID-19

Au début de l'année 2020, la maladie infectieuse à coronavirus (COVID-19) démontra la fragilité de nos sociétés ainsi que l'interconnexion des peuples face à un problème sanitaire majeur. Pourtant la réponse internationale n'a pas été satisfaisante, la souveraineté des États se montrant plus forte que la coopération internationale.

Une des nombreuses missions déléguées par les États à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est la surveillance des maladies infectieuses et la coordination de la réponse entre les États (Guilbaud, 2020). Cependant, à l'heure du bilan, les différentes politiques mises en place par l'OMS, son plan de réponse, et les lignes directrices qu'elle a données n'ont pas suffi à convaincre. Kastler rappelle que « si l'OMS est apolitique, sa gestion est contrainte par les relations entre États » (Kastler, 2020). Elle a notamment fait l'objet de vives critiques, entre autres pour avoir alerté la communauté internationale trop tardivement (Guilbaud 2020), et pour s'être refusée à recommander des mesures protectionnistes défavorables à la Chine (Davies et Wenham, 2020). Alors que la pandémie de COVID-19 a largement affaibli la légitimité de l'OMS, celle-ci n'a toutefois pas manqué de rappeler aux États le manque d'application dont ils ont fait preuve alors qu'elle recommandait certaines réponses fortes telles que le « tester, tracer, isoler ». C'est aussi que, au moment où beaucoup de pays adoptaient des mesures drastiques, limitant les rassemblements publics, les voyages, ou encore obligeant la population à s'isoler sous peine de lourdes sanctions, le Secrétaire général des Nations unies rappelait la nécessité d'apporter une réponse compatible avec les droits humains, sans aller plus loin que nécessaire (Sekalala et al., 2020 : 2).

Au-delà des reproches émis par les États envers l'OMS, la critique s'est également dirigée vers le niveau national ainsi que vers le niveau infranational. La Chine s'est vu reprocher d'avoir tardé à diffuser des informations sur les premiers cas et d'avoir condamné plusieurs médecins lanceurs d'alerte (Guilbaud 2020). Par ailleurs, plusieurs gouvernements ont été décriés par leur population, ou parfois par des populations étrangères, pour avoir pris des mesures perçues comme liberticides. La Chine, l'Inde, la France, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et bien d'autres ont imposé des confinements pouvant dans certains cas aller jusqu'à l'emprisonnement si la mesure n'était pas respectée (Sekalala et al., 2020 : 2).

La crise de la COVID-19 a montré certaines limites de la coopération internationale. Appliquant leur droit de souveraineté tout en subissant les pressions internes et externes, nationales et internationales, les gouvernements ont développé des stratégies disparates. C'est dans ce contexte que Guilbaud compare l'OMS à un « chef d'orchestre que ses musiciens ne suivraient pas » (Guilbaud, 2020 : 7). Cependant, dans le contexte difficile et face à une menace transnationale, l'OMS a réussi, grâce au soutien de certains pays riches, à créer un « fonds de riposte » pour les pays à plus faible revenu (Sekalala et al., 2020 : 4-5).

Références

Davies, Sara E. et Clare Wenham. 2020. Why the COVID-19 response needs international relations. *International Affairs*, 96(5) : 1227-1251.

Guilbaud, Auriane. 2020. L'Organisation mondiale de la santé et la Covid-19. *Études*, 7/8 : 7-20.

Kastler, Florian. 2020. L'Organisation mondiale de la santé dans la crise du COVID-19 : Pouvait-elle agir autrement ? *Ramses 2021*: 46-49.

Sekalala, Sharifah, Forman, Lisa, Habibi, Roojin et Benjamin Mason Meier. 2020. Health and human rights are inextricably linked in the COVID-19 response. *BMJ Global Health*, 5(9), 1-7.